

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXÉCUTER LE JUGEMENT AVANT L'EXPIRATION DES DÉLAIS (art. 565 C.p.c.) (SJ-857-04)

Le formulaire « Demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exécuter le jugement avant l'expiration des délais » permet au créancier d'un jugement de l'exécuter immédiatement avant qu'il ne devienne exécutoire s'il craint que le recouvrement de sa créance ne soit mis en péril.

Pour de plus amples renseignements et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter la [liste des palais](#) publiée sur le site Internet du ministère de la Justice.

TYPES DE FORMULAIRES

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet à l'utilisateur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.justice.gouv.qc.ca.

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite le déposer auprès du greffier de la Division des petites créances au palais de justice du district où le jugement a été rendu. Le greffier en assurera le suivi.

Votre formulaire doit être assermenté, soit devant un commissaire à l'assermentation, soit par le greffier du tribunal approprié ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment, ce qui pourra se faire en même temps que son dépôt.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : _____
Localité : _____
N° de dossier : _____

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Division des Petites créances

_____ _____ _____	_____ _____ _____
Partie demanderesse	Partie défenderesse

**DEMANDE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION
D'EXÉCUTER LE JUGEMENT AVANT L'EXPIRATION DES DÉLAIS
(art. 565 C.p.c.)**

La partie _____ demande au Tribunal qu'il lui permette d'exécuter immédiatement le jugement rendu le _____ avant qu'il ne devienne exécutoire.

Étant donné que ce jugement deviendra exécutoire le _____, il est à craindre que le recouvrement de la créance ne soit mis en péril pour les motifs ci-après énoncés si des mesures d'exécution ne sont pas pratiquées avant cette date :

POUR CES MOTIFS, LA PARTIE _____ DEMANDE AU TRIBUNAL DE :

PERMETTRE à la partie _____ d'exécuter immédiatement contre la partie _____, le jugement rendu le _____.

LE TOUT avec les frais de justice.

À _____, le _____

Partie demanderesse Partie défenderesse
 Partie tierce-intervenante

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e) _____, déclare sous serment que :

1. Je suis la partie _____ ;

ou

Je suis le représentant de la partie _____ à titre de :

Dirigeant Salarié, à son seul service

2. Tous les faits allégués sont vrais.

Et j'ai signé

Signature

Assermenté(e) devant moi

À _____, le _____.

Greffier / Commissaire à l'assermentation